

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. – D.U.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/176120
N/réf. : AVL/CC/BXL-1.6/s. 397
Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Petite rue des Brigittines. Ancienne église du couvent des Brigittines.
Installation de radiateurs et de boîtiers ainsi que de branchements audio et électriques.
Demande de complément d'information
(Dossier traité par F. Timmermans et S. De Bruycker à la D.U. /S. Duquesne à la D.M.S.)

Dans votre courrier du 22 août 2006, réceptionné le 25 août, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 6 septembre 2006, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur la situation existante et les motivations du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause. Certains détails d'exécution sont, par ailleurs, absents du dossier.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, en date du 14 septembre 2006 et par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 8 novembre 2006. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (S. Duquesne)